

CABINET LEWIS & CO AARPI

Les experts en droit maritime.

Le cabinet Lewis & Co AARPI est un cabinet spécialisé en droit maritime. Composé de quatre avocats associés, il est devenu l'interlocuteur privilégié du monde de la marine marchande. Tour d'horizon des activités avec l'une des associés, Leïla Esnard.

Ils sont quatre associés et composent le cabinet parisien Lewis & Co AARPI. Après leur expérience dans de grands cabinets anglo-saxons durant de longues années, Leïla Esnard, Lars Lewis, Peter Iglkowski et Guillaume de Bascher ont décidé de lancer leur propre cabinet en 2010. Loin d'être des novices en la matière, ils ont depuis réussi un coup de maître en devenant l'une des références françaises en droit maritime. « Nous avons relevé le défi et sommes classés parmi les meilleurs spécialistes du droit maritime par le guide de référence Legal 500 », confie Leïla Esnard.

Un cabinet franco-anglais

Fidèles des prétoires internationaux et français, le cabinet cumule les compétences dans le droit maritime. Il est à même de traiter les contentieux dans des dossiers très variés : avaries de cargaison, abordages, échouements, pollutions, responsabilité du capitaine, saisies de navires, dommages corporels, manutention, logistique, droit portuaire et construction navale. « Nous sommes présents là où le client a besoin de nous, à quai et bien sûr en mer », reconnaît Leïla Esnard.

Installé à Paris, le cabinet a pour clientèle une grande diversité d'intervenants multinationaux du monde maritime, en particulier : armateurs, affréteurs, assureurs, gouvernements, chantiers navals...

« Notre clientèle est à la fois française et étrangère », admet Leïla Esnard. La raison en est toute simple. Les quatre avocats de Lewis & Co AARPI sont tous bilingues en anglais, et deux d'entre eux sont également sollicités en Angleterre. « Notre double compétence, en droits français et anglais, nous permet de dénouer les dossiers internationaux complexes et

de proposer une stratégie globale au client. » Pour intervenir rapidement et efficacement à l'étranger, ils ont aussi développé un réseau de correspondants locaux. « Nous avons tissé des relations, des alliances et des contacts privilégiés. Grâce à nos différents partenaires, notre cabinet est ainsi très présent au Maghreb et en Afrique de l'Ouest francophone où nous supervisons de très nombreux dossiers. »

Fort de sa spécialisation sur un marché de niche, le cabinet s'est forgé une réputation pour la qualité de ses conseils, sa précision et son pragmatisme anglo-saxon. « Nous sommes avant tout flexibles, réactifs, indépendants, exigeants dans nos reportings et proches de nos clients. Nous tenons à être efficaces. Il est important d'être dans la réalité économique sans démultiplier les lourdeurs administratives. »

Pour des compétences contentieuses et de conseil

Souvent appelé pour des contentieux, le cabinet plaide fréquemment devant les tribunaux mais aussi les institutions arbitrales. « Nous intervenons souvent devant la Chambre arbitrale maritime de Paris où nous venons de remporter l'un des plus gros dossiers de demande en indemnisation », ajoute Leïla Esnard. C'est pourquoi encore le cabinet est souvent consulté par de grands groupes sur des questions techniques (sécurité ou sûreté maritime, immatriculation et vente de navires, embargos...) « Récemment, j'ai écrit un long article sur les émissions de CO₂ par les navires à paraître dans la gazette de la chambre arbitrale maritime de Paris ». Le cabinet est assurément sur toutes les mers juridiques !



Leïla Esnard,

avocate associée, enseignante à l'Université Paris VII et membre d'un réseau international de femmes travaillant dans le monde maritime, WISTA (Women's International Shipping & Trading Association).

Site Internet :
www.lewiscolaw.com